

Actualités locales

Un pas de plus pour la sauvegarde de la rivière Yamaska

Par Nicolas T. Parent, La Voix de l'Est

31 mai 2024 à 16h00





La Yamaska et ses berges subissent les conséquences des vagues causée par l'activité humaine. (Nicolas T. Parent/La Voix de l'Est)

Une étape importante sera franchie pour la sauvegarde et la pérennité de la rivière Yamaska. Les élus réunis au sein d'un comité se tournent vers Transport Canada pour la mise en place d'un règlement qui interdirait à toutes personnes de surfer sur le sillage d'une embarcation sur une majeure partie du plan d'eau.

Le rendez-vous a été donné vendredi près d'une descente de bateau de Saint-Hyacinthe. En conférence de presse, on retrouvait le député fédéral Simon-Pierre Savard-Tremblay. Il était accompagné pour l'occasion par des élus municipaux de la région et par la directrice générale de l'organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska, Sonia Daoust.

D'emblée, l'élu bloquiste a annoncé qu'il demandera à Transport Canada de mettre en place une réglementation visant le surf sur le sillage des embarcations nautiques. Cette mesure, si

adoptée, prendrait effet sur la totalité du tronçon navigable situé sur le territoire des municipalités de Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe et Saint-Pie.

À lire aussi

Le Comité Yamaska en mode sensibilisation



«Il y avait un processus à respecter en vue d'un changement de règlement. Nous avons le fardeau de la preuve et la démarche de notre comité devait s'étaler sur plusieurs années», expliquait M. Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot.

Depuis sa fondation en 2022, le Comité Yamaska a consulté les citoyens concernés, mené des études sur la santé de la rivière et misé sur la sensibilisation. À terme, l'équipe a décidé d'aller de l'avant avec la demande formulée à Transport Canada. Cette organisation fédérale a l'autorité nécessaire pour imposer les lois sur le domaine navigable.



Dans l'ordre habituel, on reconnaît Sonia Daoust (directrice générale d'OBV Yamaska), Alain Robert (maire de Saint-Damase), Simon-Pierre Savard-Tremblay (député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot), Mario St-Pierre (maire de Saint-Pie), Luc Forand (maire de Saint-Césaire), André Beaugregard (maire de Saint-Hyacinthe). (Nicolas T. Parent/La Voix de l'Est)

Les résolutions municipales

À tour de rôle, les maires des quatre villes concernées ont annoncé l'adoption récente de résolutions en conseil municipal pour demander d'interdire le surf sur les sillages. À Saint-Hyacinthe, on souhaite aussi imposer une limite de vitesse de 10 km/h sur le tronçon de la rivière Yamaska entre le barrage Penman's et le pont de Douville.

Toutefois, le dépôt d'une demande ne garantit pas la mise en place de la réglementation, qui doit être évaluée et approuvée par l'organisme fédéral. Les membres du Comité Yamaska espèrent toutefois que le tout sera en vigueur dès la saison estivale 2025.

«Qu'est-ce qui arrive en cas d'application? Selon la Sûreté du Québec, les autorités terrestres et nautiques seront habilitées à faire appliquer la recommandation. Un policier qui constate

l'infraction peut donner une contravention sur-le-champ. Les citoyens, témoins d'un événement, peuvent le signaler aux autorités», résumait le député fédéral.

«Il est possible que notre demande soit refusée, mais nous avons bon espoir. Si elle est approuvée, nous ferons une campagne avant le début de la saison pour être certain que tous les citoyens soient au courant.»

– Luc Forand, maire de Saint-Césaire

Fait à noter : les affiches «Cohabitions sans vagues» seront offertes sous peu pour les citoyens désireux de s'en procurer aux hôtels de ville des quatre municipalités concernées.

«Les guides de cohabitation y seront aussi disponibles et distribués à quelques occasions durant la saison estivale, notamment lors de campagnes aux points de mise à l'eau et lors de certains événements. Nous continuerons sur le chemin de la sensibilisation cet été», ajoutait pour sa part le maire de Saint-Pie, Mario St-Pierre.



Les rives du secteur visé subissent les conséquences de l'activité nautique. (Nicolas T. Parent/La Voix de l'Est)

La dégradation accélérée

Dans le cadre des travaux précédents, l'OBV Yamaska a supervisé les différentes opérations de récoltes de données et de consultations auprès des riverains. Notons qu'en plus, l'organisme local a complété une revue de la littérature scientifique. Les résultats démontrent clairement les impacts négatifs de vagues surdimensionnées sur l'érosion des berges sur une rivière aussi peu large que la Yamaska.

«On peut lire que les *wakeboats* produisent des vagues généralement de deux à trois fois plus larges que celles des autres embarcations. Il est raisonnable de dire que le passage régulier de *wakeboat* et que les activités de *wakesurfing* et de *wakeboarding* accélèrent l'érosion de la rive lorsqu'elles sont pratiquées à proximité du rivage», exposait Sonia Daoust.

Les impacts des vagues et des batillages sont nombreux et considérables, que ce soit pour l'environnement, la faune et la flore, ou même pour la valeur des propriétés riveraines.

À l'érosion des berges, s'ajoute la mise en suspens de sédiments et de phosphore indésirés. On favorise ainsi la présence de plantes exotiques envahissantes, la perturbation et la dégradation des herbiers aquatiques et des habitats d'espèces fauniques. Selon les études consultées, la nidification de certains oiseaux est notamment affectée par le phénomène.

«Une distance de 90 à 180 mètres de largeur est requise afin de minimiser les impacts. Mais elle ne peut être respectée sur nos tronçons. Il est crucial de réduire autant que possible la dégradation du milieu.»

— Sonia Daoust, directrice générale de l'OBV Yamaska

En somme, la revue scientifique récemment effectuée vient en appui à la décision des élus locaux. D'ailleurs, on signale que les citoyens concernés seront informés dès que les résultats de l'évaluation de Transport Canada seront connus. En attendant, les intéressés peuvent consulter en ligne les documents liés aux travaux du [Comité Yamaska](#).

Cet article vous est offert par La Voix de l'Est dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? [Abonnez-vous.](#)

Pour participer à la conversation, vous devez être connecté.

Assurez-vous que votre nom et prénom sont ajoutés à votre compte afin de pouvoir commenter. ([Modifiez les informations de votre compte ici](#)). Les commentaires anonymes ne sont pas acceptés.

Pour prendre connaissance des règles entourant notre espace de discussion, consultez notre [nétiquette](#).

Les plus populaires >

1

MC Gilles, les deux mains dans la terre...

PAULE VERMOT-DESROCHES • Publié hier à 04h02 | Mis à jour hier à 14h19



2

«Le défi commence une fois qu'ils sont en appartement»

ACTUALITÉS LOCALES • Publié hier à 04h02 | Mis à jour hier à 21h36



3 Chercheurs et familles alliés contre les tiques
SANTÉ • 1er juin 2024



4 Soirée magique pour le milieu d'affaires en Haute-Yamaska
AFFAIRES LOCALES • Publié hier à 16h00 | Mis à jour à 12h52



5 CRISE AU 911 DE LA SQ | Seule pour huit postes de police
ENQUÊTES • Publié à 04h00



Les plus récents >

Nos suggestions musicales du moment

NOS RECOMMANDATIONS • Publié à 14h16



Une première classe en nature à Massey-Vanier

ACTUALITÉS LOCALES • Publié à 13h51 | Mis à jour à 13h55



La victoire de la première femme présidente du Mexique saluée dans le monde

MONDE • Publié à 13h03



Jour J: une statue du Royal Regina Rifles sera inaugurée à la plage Juno

MONDE • Publié à 12h53 | Mis à jour à 12h56



Le drapeau de la Fierté a été hissé sur la colline du Parlement

POLITIQUE • Publié à 12h35 | Mis à jour à 12h48



La Vitrine >



Gestion financière MD : prendre soin des médecins comme ils prennent soin de nous

30 mai 2024



Réduisez les risques de dégâts d'eau

29 mai 2024



